



Bure, le 15 mars 2018

INFORMATIONS COMMUNALES

Assemblée communale extraordinaire

LUNDI 16 avril 2018 au complexe scolaire à 20h00

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2017 ;
2. EAU A16- Reprise des installations de distribution d'eau par le SIDP - Présentation et validation de la convention relative à la cession et à l'exploitation du réseau d'eau N16 des sections 2 à 5 entre Boncourt et Glovelier ;
3. Présentation du plan de législature 2018-2022 ;
4. Divers

Le procès-verbal mentionné ci-dessus au point 1 est déposé publiquement au secrétariat communal ou sur le site internet communal www.bure.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

La convention mentionnée au point no 2 est déposée publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal, où elle peut être consultée. Les éventuelles oppositions seront à adresser durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal. Le document est également disponible sur le site internet communal www.bure.ch.

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Vous aurez pu constater dans l'ordre du jour de l'assemblée communale du 16 avril prochain qu'une présentation du plan de législature 2018-2022 sera effectuée au point 3.

En effet, le Conseil communal a voulu définir une vision commune des projets à mener durant ces cinq prochaines années. Concrètement, 6 objectifs principaux ont été définis, allant par exemple du maintien de la population au renforcement de la vie sociale au village en passant par la participation à la transition énergétique. Un élément important sera également de maintenir les infrastructures communales existantes.

Ces objectifs découleront sur une trentaine d'initiatives ou de projets qui seront lancés jusqu'en 2022. Il va de soi que ce plan tient compte de la réalité de notre village, notamment au niveau financier.

L'avenir du village étant dans l'intérêt de toutes et tous, le Conseil souhaite présenter sa vision à toute la population. Ce sera l'occasion de poser vos questions, de faire part de vos remarques ou encore de proposer vos idées. Il nous semble en effet important que des discussions constructives soient menées autour de ce plan de législature.

Nous espérons vous voir nombreux lors de l'assemblée communale.

Le Conseil communal



Défibrillateurs

Le samedi 3 mars dernier, le Conseil communal invitait les citoyens à participer à une séance d'information donnée par la fondation RéaJura Cœur. Une quarantaine de personnes étaient présentes lors de cette séance durant laquelle la Fondation RéaJura Cœur a effectué une démonstration des appareils. Nous tenons à remercier les citoyens présents à la séance d'information.

L'objectif étant qu'un maximum de personnes puissent être formées sur le territoire communal, une formation certifiante à la réanimation et aux premiers secours sera dispensée par la Fondation et financée par la Commune. La durée de la formation est d'env. 4 heures et aura lieu le

samedi 21 avril 2018 au complexe scolaire de Bure de 8h00 à 12h00.

Suivant le nombre d'inscriptions reçues, le Conseil communal prévoit la date du 28 avril 2018 en réserve pour une session de formation supplémentaire. Cette date sera retenue uniquement si le nombre d'inscriptions dépasse le nombre de places disponibles à la formation du 21 avril 2018.

Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès du secrétariat communal par email ou téléphone **jusqu'au vendredi 13 avril 2018.**

Sortie des personnes âgées

Cette année, le Conseil communal organisera une sortie à l'attention des personnes âgées. La date retenue est le mercredi 29 août 2018. Les personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que leur conjoint-e, recevront une invitation personnelle ultérieurement.

Le Conseil communal